MAIRIE
6 rue de l'Hôpital 33420 RAUZAN
05.57.84.13.04
accueil@villederauzan.fr

**MAIRIE DE RAUZAN**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**OBJET : BROCANTE**

**Arrêté n° 2026 – AR148**

**Le Maire de la Commune de RAUZAN**
**Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
**Vu** le décret n° 58.1217 du 15 décembre 1958, modifié par le décret n°69.150 du 5 février 1969 et 86.475 du 14 mars 1986, relatifs à la police de la circulation routière (code de la route)
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213.1 et L 2213.2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement
**Vu** l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes, autoroutes ainsi que les textes qui l'ont modifié et complété

**Considérant** qu'à l'occasion de l'organisation de la **BROCANTE**, qui aura lieu les **9, 10, et 11 octobre 2026**, la circulation doit être réglementée dans le bourg de Rauzan afin d'éviter tout accident.

**A R R Ê T É**

**ARTICLE 1** :
1 – Pour les **usagers venant de FRONTENAC** :

- Les usagers désirant se rendre direction SAUVETERRE DE GUYENNE, LIBOURNE ou rejoindre la brocante, seront déviés au niveau du stade Marcel Planté, via DAUBERT et CD 670 parking DUBOURG ou ancien stade.
- Les usagers désirant se rendre direction BRANNE ou RAUZAN, seront déviés au niveau de la RPA LANSADE, via le CD128 (cimetière).
- Les rues Lansade et de l'Hôpital seront interdites à la circulation dans le sens FRONTENAC – RAUZAN.

2 – Les **usagers venant de BRANNE** seront dirigés vers le CD 670 et sur les parkings de RAUZAN via la Grand Rue et la Rue de l'Hôpital.

3 – La **rue VINEUSE** sera en sens unique venant de la Cave Coopérative allant vers le centre, du **vendredi 9 octobre 2026 à 8 H 00 jusqu'au dimanche 12 octobre 2026 à 20 H 00**.

4 – Les **usagers venant de LIBOURNE ou de SAUVETERRE DE GUYENNE** seront dirigés sur les différents parkings mis à disposition du public.

5 – La **rue du Collège sera fermée à la circulation du vendredi 9 octobre à 6 h 00 au lundi 11 octobre 2026 à 6 h00.**

La **rue du Collège** sera autorisée à la circulation, uniquement pour les riverains et les forains de 19 h à 7 h les jours de foire (sauf urgence), dans sa portion comprise entre la fin du parking du Proxi et l'atelier municipal, **l'Impasse des Artisans et l'Impasse du Collège** sera autorisée à la circulation uniquement pour les riverains. Les parkings seront réservés aux exposants du **jeudi 8 octobre 2026 à 6 h 00 au lundi 12 octobre 2026 à 6 h00.**

6 – Le **stationnement** dans la **rue de l'HÔPITAL sera interdit côté Mairie**, du salon de coiffure Couleurs & Formes à la Rue Neuve sauf parkings prévus pour les handicapés.

7 – La circulation dans la rue **du Petit Versailles** sera en sens unique et le stationnement sera côté gauche.

8 – La mise en place de panneaux règlementaires indiquant les diverses déviations, interdictions de stationner, parkings … sera à la charge des organisateurs, ainsi que le service d'ordre pour le stationnement des véhicules.

Les véhicules pourront stationner :

- Place de la Halle
- Place de la Mairie
- Place du Champ de Foire
- Nouveau stade
- Parking auto réparation DUBOURG
- Parking de la Cave Coopérative
- Zone artisanale

10 – Afin d'amener les visiteurs sur le site de la brocante depuis les différents parkings, le service d'un bus faisant office de navette et d'un véhicule de transport électrique seront mis en place sur le circuit suivant : Rue Lansade, la RD 670 E6 jusqu'à Petit Bourg Sud, à gauche vers la Cave Coopérative, Rue Vineuse, et Rue de l'Hôpital durant les trois jours.

**ARTICLE 2 :**
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Général, Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Gironde,
- Conseil Départemental, Centre Routier de LIBOURNE
- Madame la Principale du Collège Pierre Martin à RAUZAN
- Monsieur GAUNIS, Président de l'Association des Commerçants, organisateur de la Brocante.

Fait à RAUZAN,

le 7 octobre 2026

le Maire

Christophe QUEBEC.

